



Société anonyme au capital social de 322.051,45 Euros
Siège social : 102, rue Etienne Dolet
92240 Malakoff
478 129 968 RCS Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2016

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2016	3
II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016	10
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE	33

I. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL 2016

1. Activité et résultats de la Société

a. Résultats du premier semestre 2016

En K€	30/06/2016	30/06/2015	Var. %
Chiffre d'affaires	463	38	1 119%
issu des ventes d'équipements	294	0	na
issu de la location d'équipements	101	32	212%
issu de la vente de consommable	56	6	880%
issu de la vente de service	13	0	
Subventions	51	14	264%
Autres produits	8	4	50%
Total des produits d'exploitation	523	56	834%
Achats de marchandises et Charges externes	(1 979)	(1 747)	13%
Autres charges opérationnelles	(2 368)	(1 743)	36%
Résultat d'exploitation	(3 825)	(3 434)	11%
Résultat financier	(135)	(94)	44%
Résultat exceptionnel	(2)	(6)	-67%
Crédits Impôts Recherche	470	360	31%
Résultat net	(3 492)	(3 175)	10%
Effectif moyen (ETP)	35	31%	13%

Au premier semestre 2016, Theraclion a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 463 K€. Sur la même période, le triplement du nombre de sites proposant l'échothérapie en routine clinique a généré une forte augmentation des locations d'équipements (+212%) et des ventes de consommables (+880%). Le nombre de traitements menés en dehors d'une étude clinique sponsorisée par Theraclion a presque triplé sur la période avec 125 traitements.

Au premier semestre 2016, la société a enregistré 5 accords commerciaux : 2 ventes d'Echopulse® en Allemagne et 3 contrats de mise à disposition de matériel contre paiement à l'acte. La solution d'échothérapie de Theraclion est proposée aux patients dans 20 sites (contre 16 en 2015) : 9 en Allemagne, 3 en France, 1 au Royaume-Uni, 1 en Espagne, 1 en Turquie, 1 en Suisse, 1 en Italie, 1 à Hong Kong, 1 en Corée du Sud et 1 à Taiwan.

Theraclion poursuit ses efforts commerciaux et de R&D tout en maîtrisant ses coûts et ses charges opérationnelles qui progressent proportionnellement à l'effectif moyen semestriel, passé de 31 collaborateurs au 30 juin 2015, à 35 au 30 juin 2016. Il convient de noter que les charges opérationnelles du premier semestre 2016 diminuent de 9% par rapport au second semestre 2015 hors coûts des ventes.

Toujours en comparant le 1er semestre 2016 au 1er semestre 2015, les achats de marchandises, les autres achats et les charges externes affichent une hausse de 13% à 1 979 K€ contre 1 747 K€. Les autres frais d'exploitation s'élèvent à 2 368 K€ contre 1 743 K€ en 2015, soit une augmentation de 36%. La Société a maintenu sa politique d'investissement soutenue avec des coûts totaux de R&D s'établissant à 1,8 M€ (contre 2,6 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2015).

Après prise en compte du résultat financier, en perte de 135 K€ sur l'exercice, notamment lié aux intérêts d'une avance remboursable de la BPI, le résultat consolidé du premier semestre 2016 ressort en perte de 3 492 K€ contre une perte de 3 175 K€ sur la même période de 2015. La perte d'exploitation s'élève ainsi à 3 825 k€ à fin juin 2016 contre 3 434 k€ à fin juin 2015, en hausse de 11%.

Au 30 juin 2016, la trésorerie disponible de Theraclion s'élève à 2 017 K€ contre 3 753 K€ au 31 décembre 2015, hors impact des augmentations en capital en numéraire du 1er semestre d'un montant total de 2,1 M€. La consommation mensuelle de trésorerie de la Société est en hausse, autour de 870 K€, ce qui s'explique en partie par des effets de BFR importants (près de 700 K€) liés à la commande des équipements au 1er semestre pour des ventes attendues au second semestre.

b. Essais cliniques

Au cours du 1er semestre 2016, Theraclion continue d'enregistrer d'excellents résultats sur son étude multicentrique menée sur le fibroadénome du sein (trois centres en France et un en Bulgarie).

A Tübingen (Allemagne) et à Londres, les études se sont poursuivies et les premiers résultats ont été communiqués.

L'étude, intitulée "High intensity focused ultrasound in the treatment of breast fibroadenoma: results of the HIFU-F trial," démontre l'efficacité de l'Echopulse® dans le traitement circonférentiel des adénofibromes du sein comparativement à une cohorte observationnelle. Menée par l'équipe du Professeur Michael Douek au sein du Département de Chirurgie Mammaire de l'Hôpital Universitaire Guy's and St. Thomas de Londres, au Royaume-Uni, l'étude évaluait 40 patientes ayant un adénofibrome du sein, parmi lesquelles 20 ont eu leur adénofibrome traité de manière circonférentielle par Echopulse® et 20 ont été suivies régulièrement. Toutes les patientes ont été suivies avant le traitement par Echopulse® et à la fin de la période de suivi.

L'étude montre les résultats suivants :

- Le volume de l'adénofibrome du sein est significativement réduit de 43,5% après le traitement par échothérapie ;
- La réduction de volume moyenne entre les deux groupes est significativement en faveur du groupe traité par échothérapie ;
- La douleur présente avant le traitement a complètement disparu chez 75% des patientes traitées par échothérapie ;
- Le traitement circonférentiel a permis de réduire le temps de traitement en moyenne de 37,5% comparativement au protocole standard de traitement ;
- Le traitement circonférentiel est faisable et offre une alternative simple, non-invasive et ambulatoire à l'excision chirurgicale ;
- En termes de tolérabilité, aucun effet secondaire grave lié à la procédure n'a été rapporté, en accord avec les observations initiales.

L'Université de Tübingen a présenté des résultats encourageants sur l'échothérapie obtenus lors de l'étude sur le fibroadénome du sein. En effet, 90% des patientes traitées par échothérapie pour un fibroadénome du sein ne présentaient plus de tissus de fibroadénome viables 12 mois après le traitement. Dans le cadre de l'étude, 27 patientes ont été traitées par la technologie de Theraclion utilisant des ultrasons thérapeutiques afin d'évaluer la sécurité et l'efficacité de la procédure. L'expérience initiale du centre avait été rapportée dans un

article scientifique publié dans le Senology Journal. Cette fois, ce sont les résultats d'histologie préliminaires qui ont été présentés par l'équipe du Professeur Markus Hahn lors du congrès de la Société Allemande de Sénologie de Dresde qui s'est tenu du 26 au 28 mai 2016.

12 mois après la procédure, des biopsies ont été réalisées et les résultats préliminaires ont montrés que :

- 24 des 27 des patientes biopsiées ne présentaient aucun tissu de fibroadénome viable, soit 90% d'entre elles.
- 26 des 27 patientes ont déclaré qu'elles recommanderaient le traitement.

L'échothérapie a initialement été conçue pour permettre la réduction de volume d'une tumeur et non sa complète destruction. Ces résultats préliminaires montre qu'il y a une raison de croire qu'en adaptant le protocole, la destruction complète des tissus est possible.

Theraclion annonce également qu'un accord de collaboration en recherche clinique a été signé avec l'hôpital Regina Apostolorum (Albano Laziale, Rome) et le département du Professeur Enrico Papini et du Docteur Giancarlo Bizzarri, deux spécialistes en endocrinologie de renommée mondiale. Le Professeur Enrico Papini est internationalement connu comme étant un pionnier dans le traitement des pathologies de la thyroïde par les méthodes de thermoablation. Il est co-auteur de nombreux articles scientifiques ainsi que des directives américaine, italienne et européenne pour la pratique clinique dans le diagnostic et la prise en charge des nodules thyroïdiens.

"Avec plus de 6 millions de personnes atteintes de maladies de la thyroïde et plus de 40 000 thyroïdectomies réalisées chaque années, l'Italie représente l'un des plus gros marchés en Europe pour Theraclion." explique Giuliano Laghi, VP du Business Développement en Europe du Sud. "L'adoption clinique pourrait être plus rapide en Italie que dans d'autres pays du fait de l'utilisation de méthodes thermo-ablative depuis longtemps en Italie et l'existence de parcours patients et de remboursements spécifiques à ces méthodes."

c. Activité commerciale

L'activité commerciale de la Société sur le premier semestre 2016 s'appuie sur l'organisation des équipes de marketing et ventes mise en place à compter du premier semestre 2015. Theraclion dispose de bureaux de représentation et de ses propres équipes en Grande Bretagne, Allemagne, Italie, d'une filiale à Hong-Kong ainsi que d'un réseau de distribution notamment en Russie, Tunisie, Turquie, Egypte, Arabie Saoudite, Singapour, Corée et Taiwan. Les directeurs pays ont la responsabilité de mettre en place un réseau d'agents et de distributeurs sur leurs zones respectives.

Au premier semestre 2016, la société a enregistré 5 accords commerciaux¹ : 2 ventes d'Echopulse® en Allemagne et 3 contrats de mise à disposition de matériel contre paiement à l'acte, dont deux en Allemagne et un en Italie. La facturation de l'un des deux systèmes Echopulse vendus en Allemagne n'est pas prise en compte dans les ventes du premier semestre.

Les deux systèmes vendus en 2013 et 2014 qui ne font plus l'objet de garantie constructeur, sont maintenant couverts par des contrats de service comptabilisés pro rata temporis.

Theraclion a signé son premier accord commercial en Italie. L'A.S.L. 6 di Livorno s'est doté du système d'échothérapie de la société Theraclion et sera ainsi en mesure de proposer l'échothérapie pour les nodules thyroïdiens bénins à ses patients. Le département Malattie Endocrine e Metaboliche de l'A.S.L. 6 di Livorno est mondialement connu pour son expérience

des traitements mini-invasifs des nodules thyroïdiens. C'est l'un des premiers centres à avoir réalisé des traitements au laser en Italie. Le Dr. Daniele Barbaro, directeur du département Malattie Endocrine e Metaboliche de l'A.S.L. 6 di Livorno et leader du programme de la thyroïde, possède une grande expérience des traitements mini-invasifs.

En Allemagne, à la clôture du premier semestre, un 9ème centre d'échothérapie a commandé un Echopulse ce qui permet d'avoir un centre de référence dans presque tous les Länder. Le groupe privé de cliniques REGIOMED-KLINIKEN GmbH est le premier groupe de cliniques inter-régionales couvrant à la fois des établissements en Bavière (2ème plus grande région d'Allemagne) et Thuringe. REGIOMED pourra désormais proposer l'échothérapie comme alternative thérapeutique non-invasive aux patients souffrant d'un adénofibrome du sein ou de nodules thyroïdiens.

Rapidement après le recrutement d'un nouveau directeur du Business Development pour Theraclion en Asie, le premier centre de référence pour le marché asiatique, à la fois pour le traitement par échothérapie de l'adénofibrome du sein et des nodules thyroïdiens bénins, a ouvert ses portes. Depuis novembre 2015, 45 traitements ont été réalisés à l'Université de Hong-Kong – Hôpital Queen Mary, par le Dr. Brian Lang, professeur agrégé de l'Université de Hong-Kong et chef du service de chirurgie endocrinienne des hôpitaux Queen Mary et Tung Wah.

L'hôpital Queen Mary est le premier hôpital en Asie et à Hong-Kong à proposer l'échothérapie pour le traitement des nodules thyroïdiens bénins. Naturellement, les médias hongkongais ont été fortement intéressés de découvrir cette alternative non-invasive à la chirurgie et 8 d'entre eux ont assisté à la première conférence de presse organisée avec le Dr. Brian Lang. Au cours de cette conférence, le Dr. Brian Lang a présenté les résultats préliminaires montrant une réduction de volume de 60% à 6mois.

« Fort de cette réussite clinique, Theraclion recherche activement un futur partenaire stratégique pour accéder au marché chinois. Cela pourrait aboutir à la création d'une joint-venture et nous nous félicitons de l'occasion, » conclut Sylvain Yon, Directeur Général Adjoint et VP Asie de Theraclion.

2. Situation et faits marquants

a. Augmentation de capital

En mai 2016, la Société a levé 1,8 million d'euros dans le cadre d'un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels dont Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxemburg SARL. La Société a ainsi levé un montant total de 1 770 600 €, suite à l'admission aux négociations de 390 000 titres émis.

b. Candidature au Forfait Innovation

Le 25 janvier 2016, Theraclion a annoncé avoir déposé son dossier de candidature au Forfait Innovation qui est une prise en charge précoce et dérogatoire d'actes et dispositifs médicaux innovants visant à accélérer l'accès au marché de technologies nouvelles. Il consiste à réaliser une étude clinique ou médico-économique permettant de fournir les données manquantes nécessaires à la comparaison de l'innovation avec la pratique des soins de référence.

Le 21 juin 2016 la société a reçu une demande de précision de la Haute Autorité de Santé (HAS) à laquelle elle a répondu le 5/09. Le 7/10 la société a reçu confirmation de l'éligibilité de sa demande de forfait innovation par la DGOS après validation de la HAS des critères requis. Une réponse définitive est attendue d'ici la fin de l'exercice.

c. Poursuite du développement en Allemagne et extension du nombre de patients qui y sont couverts pour l'échothérapie

Au premier semestre, la Société a signé quatre accords commerciaux en Allemagne : deux ventes et deux contrats de mise à disposition d'équipement contre paiement à l'acte. Ces succès résonnent avec l'accroissement du nombre de personnes qui y sont couvertes par des remboursements de l'échothérapie.

d. Accélération de la croissance du nombre de traitements

Au cours du premier semestre, le nombre de traitements réalisés en dehors d'études cliniques sponsorisées par Theraclion a presque triplé, principalement dans le traitement des nodules bénins de la thyroïde et grâce au déploiement de la technologie Beamotion déployée à compter de décembre 2015 et qui accélère fortement la vitesse de traitement.

e. Autres évènements

En février 2016, le Société a perçu une avance remboursable de la COFACE pour un montant de 168 K€.

En juin 2016, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI : TUCE pour 433 000 €. Ce montant, versé par Bpifrance, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC06. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire.

Sur le premier semestre 2016, Theraclion a poursuivi activement son développement commercial, initié en 2013 et qui se traduit par un doublement des ventes en 2014 et 2015 par rapport à l'exercice précédent. Au premier semestre, le chiffre d'affaires de 0,5 million d'euros est multiplié par 12 par rapport au premier semestre 2015, les ventes de consommables sont multipliées par 9.

3. Evènements survenus depuis la clôture du semestre

a. Réalisation d'une augmentation de capital de 9,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription

La Société a mené avec succès une augmentation de capital avec maintien du DPS qui s'est déroulée du 26 juillet au 5 août 2016. Cette opération a permis de lever un montant brut final de 9 629 337 euros à travers l'émission de 1 610 257 actions nouvelles, au prix unitaire de 5,98 euros.

Cette opération permet au Groupe d'avoir les moyens financiers de poursuivre son développement sur ses marchés actuels, en particulier en Allemagne, de mener des études

cliniques, notamment pour accéder aux deux plus gros marchés des Etats-Unis et la Chine et d'initier l'extension des indications aux cancers du sein et de la thyroïde.

A l'issue de cette opération, les fonds gérés par la société Truffle Capital ont franchi à la baisse le seuil de 50% de détention du capital de Theraclion. Le groupe de santé Furui a pour sa part porté sa participation dans Theraclion à 19% en souscrivant 51.6% des titres offerts.

Changement du statut de Truffle Capital

A l'issue de cette opération, les fonds gérés par la société Truffle Capital, investisseur historique & fondateur, ont franchi à la baisse le seuil de 50% de détention du capital de Theraclion. La société Truffle Capital qui gère les FCP et FCPI qui ont accompagné les premières étapes du développement de Theraclion a démissionné du Conseil d'Administration de la Société au vu de l'entrée de Theraclion dans une nouvelle étape de son développement. « "Nous sommes ravis de voir Theraclion qui continue de grandir en maturité, de développer son réseau commercial", dit Dr. Philippe Pouletty, MD, Partner Co fondateur de Truffle Capital, "Truffle Capital a pour vocation d'accompagner des entreprises plus jeunes. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, après 12 ans, ne plus faire parti du conseil d'administration. Nous sommes aussi convaincu du futur très prometteur de Theraclion, et fier d'être encore à ce jour l'actionnaire de référence".

Le groupe chinois de santé Furui, désormais le second actionnaire a pour sa part porté sa participation dans Theraclion à 19% en souscrivant 51.6% des titres offerts à l'augmentation de capital.

b. La FDA autorise le démarrage d'une étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein

Le 31 août 2016, Theraclion a annoncé avoir reçu des autorités de santé américaine (FDA), l'approbation de sa demande d'IDE (« Investigational Device Exemption »), et donc l'approbation de procéder à l'étude sur le traitement des adénofibromes du sein avec le dispositif Echopulse®, menée au travers du processus 513(f) (2).

c. L'Echopulse démontre des résultats cliniques positifs dans 5 études menées aux Etats-Unis, en Europe et en Asie pour le traitement des adénofibromes du sein et des nodules thyroïdiens bénins symptomatiques

Lors du 5ème symposium international sur les ultrasons focalisés (FUS Symposium), la présentation des données issues de 5 études démontre les résultats cliniques toujours plus prometteurs de l'échothérapie. Ce symposium s'est tenu du 28 août au 1er septembre 2016 à Bethesda, aux Etats-Unis. Organisé par la Fondation Focused Ultrasound, le symposium international sur les ultrasons focalisés est la plus importante conférence internationale dédiée aux thérapies par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU), réunissant chaque année les plus grands experts, chercheurs et praticiens dans le domaine, aux côtés des acteurs clés de l'industrie.

d. Accord de remboursement par Echopulse auprès de Allgemeine Ortskrankenkasse (AOK) Bremen/Bremerhaven

En septembre 2016, THERACLION annonce la signature par la compagnie d'assurance allemande, Allgemeine Ortskrankenkasse (AOK) Bremen/Bremerhaven d'un accord de

remboursement du traitement par échothérapie nodules thyroïdiens et des adénofibromes du sein.

Cet accord offre une prise en charge des traitements par échothérapie effectués au Centre de Médecine Nucléaire et PET de Brême, le premier centre à offrir à la fois le traitement non-invasif par échothérapie des nodules thyroïdiens et, en collaboration avec son partenaire l'hôpital St. Joseph-Stift, des adénofibromes du sein, complétant ainsi l'offre de soins de médecine nucléaire depuis 2016.

L'AOK Bremen/Bremerhaven est le premier assureur dans la région de Brême et couvre environ 237 000 membres, 13 000 employeurs et 4 000 partenaires de soins de santé. Elle est l'une des onze branches régionales de l'AOK, le plus important groupe d'assurance en Allemagne, couvrant plus de 24,7 millions de personnes, soit environ un tiers de la population allemande.

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2016

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement	1 057 687	988 816	68 870	91 679
Concessions, brevets et droits assimilés	1 667 266	478 505	1 188 762	1 216 473
Autres immobilisations incorporelles	25 000		25 000	0
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	638 520	402 351	236 170	309 233
Autres immobilisations corporelles	224 542	118 711	105 831	106 404
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	178 277	4 460	173 817	167 325
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 791 293	1 992 843	1 798 450	1 893 933
Stocks				
Marchandises	1 698 152	26 172	1 671 980	753 685
Créances				
Clients et comptes rattachés	598 389		598 389	1 261 855
Fournisseurs débiteurs	5 157		5 157	0
Personnel	21 372		21 372	3 019
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 305 008		1 305 008	842 926
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	337 145		337 145	295 197
Autres créances	72 646		72 646	47 663
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes	365 473		365 473	296 865
Valeurs mobilières de placement	831 098		831 098	1 831 098
Disponibilités	1 185 627		1 185 627	1 922 195
Charges constatées d'avance	99 612		99 612	108 047
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 519 678	26 172	6 493 506	7 362 550
TOTAL ACTIF	10 310 971	2 019 015	8 291 956	9 256 483

	Net au 30/06/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Capital social	241 539	218 414
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 700 480	26 845 123
Réserve légale	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	-31 098	-19 893 993
Résultat de l'exercice	-3 492 440	-6 412 745
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-581 520	756 798
Avances conditionnées	5 353 691	5 005 073
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	5 353 691	5 005 073
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	13 000	13 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 000	13 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 998 663	1 641 293
Personnel	417 803	629 397
Organismes sociaux	335 806	412 696
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	5 361	4 807
Autres dettes fiscales et sociales	27 423	30 281
Dettes fiscales et sociales	786 393	1 077 180
Autres dettes	308 563	268 981
Produits constatés d'avance	413 166	494 158
TOTAL DETTES	3 500 723	3 481 612
TOTAL PASSIF	8 291 956	9 256 483

P&L	du 01/01/16 au 30/06/16 6 mois	du 01/01/15 au 30/06/15 6 mois	Variation en valeur
PRODUITS			
Ventes de marchandises	335 041	5 800	329 241
Production vendue	135 414	31 750	103 664
Subventions d'exploitation	50 601	14 108	36 493
Autres produits	2 017	4 277	-2 260
Total	523 074	55 935	467 139
CONSOMMATION M/SES & MAT			
Achats de marchandises	1 137 243	391 859	745 384
Variation de stock (m/ses)	-918 295	-433 825	-484 470
Autres achats & charges externes	1 760 546	1 789 068	-28 522
Total	1 979 494	1 747 102	232 392
MARGE SUR M/SES & MAT	-1 456 419	-1 691 167	234 748
CHARGES			
Impôts, taxes et vers. assim.	27 269	30 967	-3 698
Salaires et Traitements	1 505 077	1 024 843	480 234
Charges sociales	630 845	441 178	189 667
Amortissements et provisions	173 055	227 567	-54 512
Autres charges	32 176	18 439	13 737
Total	2 368 422	1 742 994	625 428
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 824 841	-3 434 161	-390 680
Produits financiers	12 157	2 930	9 227
Charges financières	147 285	96 998	50 287
Résultat financier	-135 128	-94 068	-41 060
RESULTAT COURANT	-3 959 969	-3 528 229	-431 740
Produits exceptionnels	96 755	9 307	87 448
Charges exceptionnelles	99 156	15 361	83 795
Résultat exceptionnel	-2 400	-6 054	3 654
Impôts sur les bénéfices	-469 929	-359 691	-110 238
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 492 440	-3 174 592	-317 848

Tableau des Flux de Trésorerie

Libellé	06 2016 (6 mois)	06 2015 (6 mois)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	-3 492 440	-3 174 592
Elimination des dotations aux amortissements et aux dépréciations	165 994	237 796
Valeur nette comptable de cession d'actifs		0
Variations du Besoin en fonds de roulement	-565 104	365 423
Trésorerie nette absorbée par les opérations	-3 891 550	-2 571 373
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Acquisitions d'actifs immobilisés	-97 984	-910 301
Variation fournisseurs d'immobilisations	-151 800	455 400
Variation des actifs financiers	-633	-45 137
Trésorerie nette provenant des / (absorbées par les) activités d'investissement	-250 417	-500 038
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation de capital	2 154 122	3 758 784
Souscription d'emprunts	601 277	0
Remboursement d'emprunts	-350 000	-200 000
Associés - compte courant	0	0
Trésorerie nette provenant des activités de financement	2 405 399	3 558 784
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1 736 568	487 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	3 753 293	4 272 084
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 016 725	4 759 457

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS

Les états financiers consolidés de Theraclion SA pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2016 comprennent Theraclion SA et sa filiale. L'ensemble désigné comme le « Groupe ».

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour les comptes semestriels clôturés le 30 juin 2016 couvrant ainsi la période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin.

Les comptes consolidés semestriels relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, dégageant une perte de 3 492 440 € et ont été arrêtés le 13 octobre 2016 par le Conseil d'administration.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en euros, sauf mention contraire.

Theraclion a ouvert une filiale à Hong-Kong en Mars 2015. Celle-ci a contribué significativement à l'activité du Groupe dès son premier exercice. Les dirigeants ont souhaité établir des comptes consolidés sur une base volontaire depuis la clôture annuelle au 31 décembre 2015. Les seuils d'établissements de comptes consolidés ne sont pas atteints au 30 juin 2016.

1. EVENEMENTS MARQUANTS

1.1 Augmentation de capital

En mai 2016, la Société a levé 1,8 million d'euros dans le cadre d'un placement privé effectué conformément à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier, réalisé auprès d'investisseurs institutionnels dont Furui Science Co. (300049:CH), un groupe pharmaceutique et de biotechnologie chinois, par l'intermédiaire de sa filiale Furui Medical Science Luxembourg SARL. La Société a ainsi levé un montant total de 1 770 600 €, suite à l'admission aux négociations de 390 000 titres émis.

1.2 Candidature au Forfait Innovation

Le 25 janvier 2016, Theraclion a annoncé avoir déposé son dossier de candidature au Forfait Innovation qui est une prise en charge précoce et dérogatoire d'actes et dispositifs médicaux innovants visant à accélérer l'accès au marché de technologies nouvelles. Il consiste à réaliser une étude clinique ou médico-économique permettant de fournir les données manquantes nécessaires à la comparaison de l'innovation avec la pratique des soins de référence.

Le 21 juin 2016 la société a reçu une demande de précision de la Haute Autorité de Santé (HAS) à laquelle elle a fait droit.

1.3 Poursuite du développement en Allemagne et extension du nombre de patients qui y sont couverts pour l'échothérapie

Au premier semestre, la Société a signé quatre accords commerciaux en Allemagne : deux ventes et deux contrats de mise à disposition d'équipement contre paiement à l'acte. Ces succès résonnent avec l'accroissement du nombre de personnes qui y sont couvertes par des remboursements de l'échothérapie à près de deux millions de personnes.

1.4 Accélération de la croissance du nombre de traitements

Au cours du premier semestre, le nombre de traitements réalisés en dehors d'études cliniques sponsorisées par Theraclion a presque triplé, principalement dans le traitement des nodules bénins de la thyroïde et grâce au déploiement de la technologie Beamotion déployée à compter de décembre 2015 et qui accélère fortement la vitesse de traitement.

1.5 Autres évènements

En février 2016, le Société a perçu une avance remboursable de la COFACE pour un montant de 168 K€.

En juin 2016, la société a perçu une avance remboursable dans le cadre du projet ISI : TUCE pour 433 000 €. Ce montant, versé par Bpifrance, correspond à la réalisation de l'étape-clé EC06. Le projet TUCE vise à développer un dispositif médical permettant de réaliser l'ablation des tumeurs bénignes telles que les adénofibromes du sein et les nodules thyroïdiens de manière non invasive par ultrasons focalisés de haute intensité (HIFU) en y associant l'imagerie innovante de SuperSonic Imagine pour un monitoring de l'effet tissulaire.

Sur le premier semestre 2016, Theraclion a poursuivi activement son développement commercial, initié en 2013 et qui se traduit par un doublement des ventes en 2014 et 2015 par rapport à l'exercice précédent. Au premier semestre, le chiffre d'affaires de 0,5 million d'euros est multiplié par 12 par rapport au premier semestre 2015, les ventes de consommables sont multipliées par 9.

2. ORGANIGRAMME ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	% Contrôle	% Intérêts	Méthode de consolidation
Theraclion SA (France) └─ Theraclion Asia-Pacific Ltd (Hong Kong)	100%	100%	Intégration globale

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du groupe Theraclion sont établis conformément aux dispositions de la législation française et notamment aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable du 29 avril 1999.

Les états financiers consolidés semestriels n'incluent pas l'intégralité des informations financières requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires décrites ci-après. Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Intangibilité du bilan d'ouverture
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par les dépenses de recherche et développement non capitalisables et par les dépenses liées au lancement commercial de l'Echopulse® poursuivi par la société sur 2016 ;
- Au 30 juin 2016, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élèvent à 2,0 millions d'euros. La Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription le 23 juillet 2016 qui s'est clôturée le 18 août 2016 avec succès, la Société plaçant 100% des titres proposés. Cette opération a permis à la société de lever 9,6 millions d'euros. Compte tenu de ses perspectives de ventes (y compris celles issues de commandes reçues) et au regard de ses cash-flow prévisionnels, la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, jusqu'au 30 juin 2017.

4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS

Au 30 juin 2016

IMMOBILISATIONS	Valeur initiale	Augmentation	Diminution/ Cession/ Reclassement	Valeur finale
Frais de recherche et prototype	1 057 687			1 057 687
TOTAL 1	1 057 687	-	-	1 057 687
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 607 287	61 881	1 902	1 667 266
Autres immo incorporelles en-cours		25 000		25 000
TOTAL 2	1 607 287	86 881	1 902	1 692 266
Matériel industriel	206 670	19 654		226 324
Matériel de démonstration	485 032	35 061	107 897	412 196
Agencements et installations générale	106 032			106 032
Matériel de bureau	8 210	855		9 064
Matériel informatique	89 089	12 353		101 442
Mobilier de bureau	8 004			8 004
Immobilisations en cours	2 818		2 818	-
TOTAL 3	905 856	67 923	110 715	863 062
Dépôts de garantie	29 886	1 699		31 585
Autres immobilisations financières	149 025	156 718	159 050	146 693
TOTAL 4	178 910	158 417	159 050	178 278
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	3 749 740	313 221	271 668	3 791 293

L'augmentation du poste « autres immobilisations incorporelles » correspond aux acquisitions de brevets de la période.

La baisse du matériel de démonstration fait suite à une analyse du management sur la destination d'un Echopulse®, ce dernier a été reclassé en stock.

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie versés, des actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2016, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité et sont comptabilisés en immobilisations financières :

- Nombre d'actions : 9 021 titres ;
- Trésorerie disponible : 78 454 €.

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Au 30 juin 2016

IMMOBILISATIONS	Cumul antérieur	Dotation	Reprise	Cumul
Frais de recherche et prototype	966 007	22 809	-	988 816
TOTAL 1	966 007	22 809	-	988 816
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390 813	87 756	65	478 504
TOTAL 2	390 813	87 756	65	478 504
Matériel industriel	87 123	20 535	-	107 658
Matériel de démonstration	295 346	28 239	28 892	294 693
Agencements et installations générales	26 297	5 302	-	31 599
Matériel de bureau	6 252	828	-	7 079
Matériel informatique	66 903	6 852	-	73 755
Mobilier de bureau	5 479	799	-	6 278
TOTAL 3	487 400	62 555	28 892	521 062
TOTAL GENERAL (1+2+3)	1 844 220	173 119	28 957	1 988 382

5. ETAT DES PROVISIONS

Le détail des provisions est présenté dans le tableau joint.

NATURE DES PROVISIONS	31-déc-15	Dotation	Reprise sans consommation	Reprise avec consommation	30-juin-16
<i>Provisions diverses</i>					
Titres propres	11 585		7 125		4 460
PIDR*	13 000				13 000
TOTAL GENERAL	24 585		7 125		17 460 *

Provision d'Indemnité de Départ à la Retraite

La provision pour indemnité retraite n'a pas été réévaluée au 30 juin 2016.

6. STOCKS

Au 30 juin 2016, le stock a été évalué à 1 698 K€ (versus 780 K€ au 31 décembre 2015), en valeur brute, et comprend pour la majeure partie les équipements Echopulse®, les têtes de traitement destinés à la vente et les différentes pièces utilisées pour la conception des Echopulses®. Aujourd'hui, le Groupe doit anticiper une durée supérieure à six mois entre la passation des commandes aux fournisseurs et les premières livraisons des composants.

Nature	Montant en K€
Echopulses	986
Têtes de traitement	123
Autres	589
Total :	1 698

Sur le premier semestre 2016 la provision pour dépréciation a été maintenue pour 26 K€.

7. CREANCES

Créances au 30 juin 2016

ÉTAT DES CREANCES	Montant Brut en €	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Contrat de liquidité - espèces	78 454		78 454
Dépôt de garantie	31 585		31 585
Contrat de liquidité - actions propres	68 238		68 238
De l'actif circulant			
Clients	598 389	598 389	
Fournisseurs débiteurs	5 157	5 157	
Personnel	21 372	21 372	
Autres créances	72 646	1 804	70 842
Etat, Impôts sur les bénéfiques	1 305 008	826 383	478 625
Taxe sur la valeur ajoutée	337 145	337 145	
Charges constatées d'avance	99 612	99 612	
Total	2 617 607	1 889 862	727 745

Les créances d'« Etat, Impôts sur les bénéfiques » correspondent aux Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Compétitivité Emploi (« CICE ») acquis par la société. En l'absence de résultat imposable, et du fait que la Société répond à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de sa constatation.

A l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise :

- CIR au 31 décembre 2015 : 826 K€, remboursé en septembre 2016.
 - Estimation du CIR au 30 juin 2016 : 470 K€.
- Estimation du CICE au 30 juin 2016 : 9 K€.

8. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV monétaires à court terme dont la valeur de marché au 30 juin 2016 est précisée, ci-après :

<i>en K€</i>	30/06/2016	31/12/2015
Autres titres de créances négociables	800	1 800
Valeur vénale VMP SG	32	32
Valeur vénale VMP SG	-	
TOTAL	832	1 832

9. DISPONIBILITES

Au 30 juin 2016, le groupe détenait plusieurs comptes bancaires :

- Société Générale en € : solde comptable de 842 K€ ;
- Société Générale en £ : solde comptable de 133 K€ ;
- BNP Paribas : solde comptable de 5 K€.
- HSBC HONG KONG : 205 K€.

Au 30 juin 2016, la société ne disposait d'aucun compte à terme.

10.COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

- Charges constatées d'avance (en euros)

	30/06/2016	31/12/2015
Montants :	99 612	108 047

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

- Produits à recevoir (en euros)

	30/06/2016	31/12/2015
Produits financiers		1 092
Etat, produits à recevoir		3 500
Subvention à recevoir	70 842	44 163
Montants :	70 842	48 755

11. CAPITAUX PROPRES

11.1 Les variations des capitaux propres entre l'exercice 2015 et les comptes du premier semestre 2016 sont présentées ci-après :

Libellés en k€	31.12.2015	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais déduits de la prime d'émission	Affectation RAN	Différence de conversion	Résultat de l'exercice	30.06.2016
Capital social	218		23					241
Bons de sousc. d'actions	11							11
Primes d'émission	26 834		2 124	(14)	(26 255)			2 689
Report à nouveau	(19 894)	(6 413)			26 255	21		(31)
Résultat de l'exercice	(6 413)	6 413					(3 492)	(3 492)
CAPITAUX PROPRES	756	-	2 147	(14)	-	21	(3 492)	- 581

L'augmentation de capital social de 23 K€ est essentiellement due au placement privé de 1,8 million d'euros réalisé le 2 mai 2016 et aux BSA Kepler souscrits sur la période (voir paragraphe 1.1 et 11.2 B-7 & B-8).

11.2 Composition du capital social :

11.2. A - Synthèse à la clôture :

	30/06/2016	31/12/2015
Capital	241 538,60 €	218 413,60 €
Nombre d'actions :	4 830 772	4 368 272
Valeur nominale	0,05 €	0,05 €

11.2. B – Historique récent du capital social :

– Historique récent du capital social :

1. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2013, il a été constaté la conversion des 14 000 OCA-2013 en 155 063 actions d'une valeur nominale de 0,05 € au prix unitaire de conversion de 9,43 €, libérées par compensation de créance avec le montant de la créance obligataire de 1 461 463 € (soit 7 753,15 € de valeur nominale et 1 453 709,85 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 150 459,35 € divisé en 3 009 187 actions ordinaires toutes de même catégorie.
2. Selon délibérations du Conseil d'administration en dates du **17 avril 2014** et du **24 avril 2014**, agissant sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public et l'émission en conséquence de 750 120 actions au prix unitaire de 14,50 € soit un montant total levé de 10 876 740 € (dont 37 506 € de valeur nominale et 10 839 234 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 187 965,35 € divisé en 3 759 307 actions ordinaires toutes de même catégorie.
3. Au cours de la période allant du **1er juin au 31 décembre 2014**, la Société a émis 17 196 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par leurs bénéficiaires de 4 299 BCE-2009-2 au prix unitaire de 3,90 € soit un montant de fonds levés de 67 064,40 € (dont 859,80 € de valeur nominale et 66 204,60 € de prime d'émission). Cet exercice a été constaté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juillet 2014. En conséquence, le capital social a été porté à 188 825,15 € divisé en 3 776 503 actions ordinaires toutes de même catégorie.
4. Selon décision du Directeur Général en date du **17 juin 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 mars 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé et l'émission en conséquence de 495 938 actions au prix unitaire de 8,00 € soit un montant total levé de 3 967 504 € (dont 24 796,90 € de valeur nominale et 3 942 707,10 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 213 847,05 € divisé en 4 276 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.
5. Au cours de la période allant du **1er janvier 2015 au 31 décembre 2015**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 543 663,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 540 038,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 26 mai 2015 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 217 247,05 € divisé en 4 344 941 actions ordinaires toutes de même catégorie.

6. Selon décision du Directeur Général en date du **29 décembre 2015**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 11 décembre 2015 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne et l'émission en conséquence de 23 331 actions au prix unitaire de 6,52 € soit un montant total levé de 152 118,12 € (dont 1 166,55 € de valeur nominale et 150 951,57 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 218 413,60 € divisé en 4 368 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
7. Selon décision du Directeur Général en date du **2 mai 2016**, agissant sur délégation de pouvoirs conférée par le Conseil d'administration du 21 avril 2016 sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015, il a été constaté la réalisation d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé et l'émission en conséquence de 390 000 actions au prix unitaire de 4,54 € soit un montant total levé de 1 770 600,00 € (dont 19 500,00 € de valeur nominale et 1 751 100,00 € de prime d'émission). En conséquence, le capital social a été porté à 241 163,60 € divisé en 4 823 272 actions ordinaires toutes de même catégorie.
8. Au cours de la période allant du **1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016**, la Société a émis 72 500 actions de 0,05 € de valeur nominale suivant exercice par KEPLER CHEVREUX de 72 500 BSA Kepler tranche 1 à un prix unitaire déterminé selon les stipulations contractuelles pour un montant de fonds levés de 376 150,00 € (dont 3 625,00 € de valeur nominale et 376 150,00 € de prime d'émission). Ces exercices ont été constatés par le Directeur Général lors de ses décisions du 2 mai 2016 et du 29 décembre 2015. En conséquence, le capital social a été porté à 241 538,60 € divisé en 4 830 772 actions ordinaires toutes de même catégorie.

11.2. C – Les bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BCE)

1. **BCE-2009-1 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 17 197 BCE-2009-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 300 devenus caducs ont été annulés ;
 - Au 30 juin 2016, il reste un solde de 12 897 BCE-2009-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 51 588 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
 - Les BCE-2009-1 deviendront caducs le 15 juillet 2019, dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.
2. **BCE-2009-2 (Assemblée Générale Mixte du 15 juillet 2009 et Conseil d'administration du 15 juillet 2009)**
 - 9 639 BCE-2009-2 ont été émis, attribués et souscrits dont 4 299 ont déjà été exercés par leurs titulaires (cf. alinéa 8 de la note 9.2 B) ;

- Au 30 juin 2016, il reste un solde de 5 340 BCE-2009-2 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 21 360 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2009-2 deviendront caducs le 15 juillet 2019 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2009-2 est de 10 ans à compter de leur attribution.

3. BCE-2012-1 (Assemblée Générale Extraordinaire du 17 février 2012)

- 15 620 BCE-2012-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 7 810 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2016, il reste un solde de 7 810 BCE-2012-1 pouvant être exercés donnant droit de souscrire à 31.240 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2012-1 deviendront caducs le 17 février 2022 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2012-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

4. BCE-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 10 000 BCE-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits dont 6 250 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2016, il reste 3 750 BCE-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 15 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-1B est de 10 ans à compter de leur attribution.

5. BCE-2013-2B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 3 500 BCE-2013-2B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2016, il reste 3 500 BCE-2013-2B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 14 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2013-2B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2013-2B est de 10 ans à compter de leur attribution.

6. BCE-2013-3B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 17 500 BCE-2013-3B ont été émis, attribués et souscrits. Ils sont tous devenus caducs et ont été annulés en totalité ;
- Au 30 juin 2016, il ne reste aucun BCE-2013-3B exerçables.

7. BCE-2015-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 323 000 BCE-2015-1 ont été émis, attribués et souscrits dont 32 000 devenus caducs ont été annulés ;
- Au 30 juin 2016, il reste 291 000 BCE-2015-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 291 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 28 avril 2025 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2015-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

8. BCE-2016-1 (Vingt-deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 10 janvier 2016)

- 32 000 BCE-2016-1 ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2016, il reste 32 000 BCE-2016-1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 32 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BCE-2015-1 deviendront caducs le 19 janvier 2026 dans la mesure où le délai d'exercice des BCE-2016-1 est de 10 ans à compter de leur attribution.

Tableau Récapitulatif BCE :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice unitaire par actions	Annulés/ Caducs	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BCE 2009-1 AG du 15/07/2009	17 197	3,90 €	4 300	0	12 897	51 588	15/07/2019
BCE 2009-2 AG du 15/07/2009	9 639	3,90 €	0	4 299	5 340	21 360	15/07/2019
BCE-2012-1 AG du 17/02/2012	15 620	3,90 €	7 810	0	7 810	31 240	17/02/2022
BCE-2013-1B AG du 30/09/2013	10 000	3,90 €	6 250	0	3 750	15 000	14/10/2023
BCE-2013-2B AG du 30/09/2013	3 500	3,90 €	0	0	3 500	14 000	14/10/2023
BCE-2013-3B AG du 30/09/2013	17 500	3,90 €	17 500	0	0	0	14/10/2023
BCE-2015-1 AG du 28/04/2015	323 000	10,02 €	32 000	0	291 000	291 000	28/04/2025
BCE-2016-1 AG du 28/04/2015	32 000	6,52 €	0	0	32 000	32 000	19/01/2026
TOTAL BCE	428 456		67 860	4 299	356 297	456 188	

11.2. D – Les bons de souscription d'actions (BSA)

1. BSA-2009 (Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2009)

- 128 985 BSA-2009 ont été émis attribués et souscrits dont 85 470 ont été exercés ;
- Au 30 juin 2016, il reste un solde de 43 515 BSA-2009 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 174 060 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les 43 515 BSA-2009 deviendront caducs le 21 avril 2019 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de la décision collective des associés du 21 avril 2009.

2. BSA-2013-1B (Cinquième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2013 et Conseil d'administration du 14 octobre 2013)

- 7 000 BSA-2013-1B ont été émis, attribués et souscrits ;
- Au 30 juin 2016, il reste un solde de 7 000 BSA-2013-1B pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 28 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 € ;
- Les BSA-2013-1B deviendront caducs le 14 octobre 2023 dans la mesure où le délai d'exercice est de 10 ans à compter de leur émission.

3. BSA-2015-1 (Vingt-troisième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015 et Conseil d'administration du 28 avril 2015)

- 15 106 BSA-2015-1 ont été émis, attribués et n'ont été souscrits par aucun de leurs bénéficiaires, ainsi ils sont tous caducs et ont été annulés ;

- Au 30 juin 2016, il ne reste aucun BSA-2015-1 exerçables.

Tableau Récapitulatif BSA :

	Emis et souscrits	Prix d'exercice	Annulés	Réserve	Exercés	Solde	Nbre d'actions maximum à émettre	Caducité
BSA-2009 AG du 21/04/2009	128 985	5,85 €			85 470	43 515	174 060	21/04/2019
BSA-2013-1B AG du 30/09/2013	7 000	3,90 €				7 000	28 000	14/10/2023
BSA-2015-1 AG du 28/04/2015	15 106	10,02 €	15 106			0	0	28/04/2025
TOTAL BSA	151 091		15 106	0	85 470	50 515	202 060	

11.2. E – Les bons de souscription d'actions émis au profit de KEPLER CHEUVREUX (BSA Kepler tranche 1)

- Douzième Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015, Conseil d'Administration du 17 mars 2015 et décisions du Directeur Général du 18 mars 2015 ;
- 200 000 BSA Kepler tranche 1 ont été émis, attribués et souscrits dont 145 000 ont déjà été exercés par KEPLER CHEUVREUX ;
- Au 30 juin 2016, il reste un solde de 55 000 BSA Kepler tranche 1 pouvant être exercés, donnant droit de souscrire à 55 000 actions d'une valeur nominale de 0,05 €.
- Les BSA Kepler tranche 1 deviendront caducs le 18 septembre 2016, dans la mesure où le délai d'exercice des BSA Kepler tranche 1 est de 18 mois à compter de leur attribution.

12. AUTRES FONDS PROPRES

Ce poste est composé des **avances remboursables** accordées par des organismes publics : Bpifrance (ex OSEO Innovation), COFACE (168 K€ hors intérêts courus).

Dans le cadre de ses recherches, la société bénéficie et a bénéficié d'avances obtenues, de la part de Bpifrance, pour un montant global de 7,2 millions d'euros.

Ce montant représente la somme de 5 aides versées depuis 2005. Celles restantes à rembourser sont les suivantes :

➤ Convention Bpifrance, signée le 1^{er} décembre 2005 pour 500 K€

Il s'agit d'une avance pour le développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound) faisant suite au programme signé en juillet 2005.

Le programme présenté ayant été réalisé, la société rembourse l'avance selon l'échéancier suivant :

- 50 K€ au 31/03/2010 remboursé
- 75 K€ au 31/03/2011 remboursé
- 75 K€ au 31/03/2014 remboursé
- 150 K€ au 31/12/2015 remboursé en janvier 2016
- 150 K€ au 31/12/2016

Au 30 juin 2016, il reste 150 K€ à reverser à Bpifrance.

➤ **Convention Bpifrance, signée le 21 février 2008 pour 1 300 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde et des parathyroïdes, par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Cette aide était intégralement perçue au 31 décembre 2010,

En cas de succès du programme, l'échéancier de remboursement prévu était le suivant :

- 300 K€ au 30/09/2011 remboursé
- 200 K€ au 31/12/2014, remboursé en janvier 2015
- 200 K€ au 31/12/2015, remboursé en janvier 2016
- 200 K€ au 31/12/2016
- 400 K€ au 31/12/2017

La première somme, forfaitaire, de 300 K€ correspond au remboursement obligatoire d'une partie de l'aide, nonobstant les échecs ou succès technique ou commercial du programme.

Au 30 juin 2016, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 600 K€.

➤ **Convention Bpifrance, signée le 25 mai 2009 pour 4 684 K€**

Il s'agit d'une avance pour la suite du développement du dispositif dédié au traitement non invasif des nodules de la thyroïde, des parathyroïdes, et des fibroadénomes du sein par la technologie HIFU (High Intensity Focused Ultrasound).

Sur la base des dépenses effectuées à ce jour, le groupe a perçu 691 812 € en 2012, 868 000 € en 2013, 900 000 € en 2014, 1 089 000 € en 2015 et 433 000 € en 2016 sous forme d'aides remboursables, soit un total de 3 981 812 €.

Au 30 juin 2016, le programme est en cours de réalisation. Le montant dû à Bpifrance se monte à 4 732 K€ (hors intérêts courus).

➤ **Avance COFACE, perçue le 16 février 2016 pour 168 K€**

Avance perçue dans le cadre de la prospection commerciale en Allemagne, Chine, Hong-Kong, Macao et Royaume-Uni.

La période de garantie s'étend du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2017 et la période d'amortissement s'étale sur 5 exercices suivant la date fin de garantie.

13. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE

Dettes au 30 juin 2016

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	5 183 734	350 000	4 833 734	
Avance COFACE	169 957		169 957	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 998 663	1 998 663		
Personnel et comptes rattachés	417 803	417 803		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	335 806	335 806		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaires	5 361	5 361		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	27 423	27 423		
Autres dettes	308 563	302 501		
Total	8 447 310	3 437 557	5 003 691	-
<i>Avances reçues au cours de la période(hors int. Cour.) :</i>	<i>601 278</i>			
<i>Avances remboursées au cours de la période :</i>	<i>350 000</i>			

(*) Les avances conditionnées remboursées correspondent au remboursement Bpifrance pour 0,35 million d'euros – cf Note 12.

14. COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

Détail des charges à payer (en K€) :

	30/06/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes financières		
Intérêts courus sur avances conditionnées	454	356
Total	454	356
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs – Factures non parvenues	603	691
Total	603	691
Dettes fiscales et sociales		
Personnel - provision congés payés	185	118
Personnel charges à payer	220	489
Charges sociales sur congés payés	79	49
Charges sociales à payer	101	177
État : charges à payer	25	29
Total	610	862
TOTAL GENERAL	1 667	1 910

15. PRODUITS D'EXPLOITATION

Au cours du premier semestre 2016, Theraclion a généré un montant total de produits d'exploitation de 523 K€, se décomposant de la façon suivante :

- Chiffre d'affaires : 463 K€. Au premier semestre 2016, la société a enregistré 5 accords commerciaux : 2 ventes d'Echopulse® en Allemagne et 3 contrats de mise à disposition de matériel contre paiement à l'acte, dont deux en Allemagne et un en Italie. La facturation de l'un des deux systèmes Echopulse® vendus en Allemagne n'est pas prise en compte dans le premier semestre.
- Le triplement du nombre de sites proposant l'échothérapie en routine clinique en 2015 entraîne la forte progression des locations d'équipements et des ventes de consommables. Le nombre de traitements menés en dehors d'une étude clinique sponsorisée par Theraclion a également presque triplé sur la période, 125 traitements ont été réalisés au cours des 6 premiers mois contre 44 en 2015.
- Les deux systèmes vendus en 2013 et 2014 qui ne font plus l'objet de garantie constructeur, sont maintenant couverts par des contrats de service comptabilisés prorata temporis. Le détail est présenté ci-dessous :

K€	30/06/16	30/06/15	% vs 2015
Ventes équipements	294	0	
Locations d'équipements	101	32	216%
Ventes de consommables	56	6	833%
Ventes de services	12	0	
Chiffre d'affaires	463	38	1 119%

- Subvention d'exploitation : 51 K€, se détaillant comme suit :
 - Subvention Européenne (programme Marie Curie) : 51 K€
- Autres produits : 7 K€

16. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier au 30 juin 2016 s'élève à (135) K€ contre (94) K€ au 30 juin 2015.
Les principales charges financières sont détaillées ci-après :

	30/06/2016	30/06/2015
Produits financiers		
Intérêts et produits assimilés	627	(484)
Produits nets de cession VMP	0	1 617
Gains de change	4 405	1 797-
Reprise s/prov dépr immo fin	7 125	
Total	12 157	2 930
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)		(10 229)
Pertes de change	(19 263)	(20 846)
Intérêts s/ emprunts et dettes financières	(128 225)	(65 923)
Escomptes accordés	203	
Autres intérêts et charges assimilées		
Total	147 285	(96 998)
TOTAL Résultat Financier	(135 128)	(94 068)

(1) : Correspond à la provision pour moins-value latente au 30 juin 2016 sur les actions propres de la Société détenues dans le cadre du contrat de liquidité

17. IMPOT SUR LES BENEFICES

Le Groupe étant déficitaire, il ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés est composé du Crédit Impôt Recherche (« CIR »). Il s'élève à 470 K€ au titre du premier semestre 2016 contre 360 K€ au titre du premier semestre 2015.

18. REMUNERATION DES DIRIGEANTS (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une SA à conseil d'administration, le Président du Conseil d'administration, les Directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Les rémunérations des dirigeants de Theraclion comptabilisées en charge au cours du premier semestre 2016, et mentionnées en euros sont les suivantes :

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

	Fonction	Rémunération fixe et variable	Honoraires		Jetons de présence	Total
			Comptabilisés	Provisionnés		
Jean-Yves BUREL	PCA	-		-	4 500	4 500
David CAUMARTIN	DG	163 847			-	163 847
Wolfram EICHNER	Adm				3 000	3 000
Samuel LEVY	Adm				1 500	1 500
Bernd VON POLHEIM	Adm				4 500	4 500
Annette HASENBURG	Adm				1 000	1 000
Vincent GARDES	Adm				3 000	3 000
François LACOSTE	Adm				4 500	4 500
TOTAL		163 847	-	-	22 000	185 847

19.EFFECTIFS

Les effectifs moyens des exercices sont les suivants :

	30/06/2016	30/06/2015
Cadres	29	25
Employés	3	3
Total	32	28

20.EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

20.1 Réalisation d'une augmentation de capital de 9,6 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription

La Société a mené avec succès une augmentation de capital avec maintien du DPS qui s'est déroulée du 26 juillet au 5 août 2016. Cette opération a permis de lever un montant brut final de 9 629 337 euros à travers l'émission de 1 610 257 actions nouvelles, au prix unitaire de 5,98 euros.

Cette opération permet au Groupe d'avoir les moyens financiers de poursuivre son développement sur ses marchés actuels, en particulier en Allemagne, de mener des études cliniques, notamment pour accéder aux deux plus gros marchés des Etats-Unis et la Chine et d'initier l'extension des indications aux cancers du sein et de la thyroïde.

A l'issue de cette opération, les fonds gérés par la société Truffle Capital ont franchi à la baisse le seuil de 50% de détention du capital de Theraclion. Le groupe de santé Furui a pour sa part porté sa participation dans Theraclion à 19% en souscrivant 51.6% des titres offerts.

20.2 La FDA autorise le démarrage d'une étude IDE (Investigational Device Exemption) sur 100 patientes atteintes d'un adénofibrome du sein

Le 31 août 2016, Theraclion a annoncé avoir reçu des autorités de santé américaine (FDA), l'approbation de sa demande d'IDE (« Investigational Device Exemption »), et donc l'approbation de procéder à l'étude sur le traitement des adénofibromes du sein avec le dispositif Echopulse[®], menée au travers du processus 513(f) (2).

20.3 Une importante compagnie d'assurance allemande du Groupe AOK initie la couverture du remboursement du traitement par échothérapie de Theraclion

Le 7 septembre 2016, Theraclion annonce la signature par la compagnie d'assurance allemande, Allgemeine Ortskrankenkasse (AOK) Bremen/Bremerhaven d'un accord de remboursement du traitement par échothérapie nodules thyroïdiens et des adénofibromes du sein.

20.4 Démission de Truffle Capital du conseil d'administration de Theraclion

La société Truffle Capital qui gère les FCP et FCPI qui ont accompagné les premières étapes du développement de Theraclion a démissionné du Conseil d'Administration de la Société au vu de l'entrée de Theraclion dans une nouvelle étape de son développement.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 30 juin 2016.

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Theraclion

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés semestriels consolidés

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Theraclion et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels consolidés pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes consolidés semestriels consolidés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société, au 30 juin 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense, le 24 octobre 2016

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Cédric Garcia